SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE(S) **- SortieSco**

**Fiche d’aide à la constitution d’un dossier**

**Références règlementaires : B.O n° 7 du 23 septembre 1999 – B.O n° 2 du 13 janvier 2005**

**BO n° 29 du 18 juillet 2013**

Points à vérifier :

 Structure d’accueil inscrite au registre départemental (consulter le site internet de la DSDEN concernée)

 Agrément PMI de la structure si enfants de moins de 6 ans à la date du départ

** Taux d’encadrement :**

 Transport

 Vie collective (attention : taux par classe)

 Activités physiques à encadrement renforcé (cf vademecum rédigé par les CPD EPS 1er degré)

 Agrément en cours de validité des intervenants extérieurs agréés, rémunérés ou bénévoles. (EPS, Arts et Culture (Théâtre, cirque, musique))

 Assistant sanitaire nommément désigné **présent jour et nuit**

**Division**

**de la Scolarité**

Affaire suivie par

DISCOL

Téléphone

04 75 82 35 48

Télécopie

04 75 82 35 10

Mél :

ce.dsden26-sorties-scolaires

@ac-grenoble.fr

Adresse postale

**Cité Brunet**

**BP 1011**

 **26 015 Valence Cedex**

Adresse des bureaux

Place Louis Le Cardonnel

Cité Brunet

26 015 Valence Cedex

 Compagnie de transport inscrite au registre préfectoral (lien sur le site de la préfecture)

 Dispositions médicales : vérification des certificats de vaccinations obligatoires ou certificats de contre-indication.

 Déplacements saisis dans Sortiesco conformes à l’emploi du temps

Attestations archivées dans l’école et contrôles effectués :

 Information et autorisation d’un parent (ou des 2 si connaissance de désaccord)

 Attestations d’assurance responsabilité civile / individuelle accident pour les élèves et les adultes accompagnateurs

 Signature de l’enseignant et du directeur sur une version imprimée et complète du dossier de sortie scolaire

 Annexe 4 : fiche à remplir par le transporteur au moment du départ

 Autorisation de la mairie pour le départ des ATSEM et/ou ETAPS (Attention : AESH voir paragraphe suivant)

 Vérifications en cas de « sortie du territoire national » :

 L’autorisation parentale d’un parent pour chaque élève a été vérifiée (Annexe 1)

 (autorisation des deux parents si connaissance de désaccord et lorsque l’enfant fait l’objet d’une interdiction de sortie du territoire)

 Les titres nécessaires pour l’entrée dans les pays de destination ou de transit ont fait l’objet de vérification

 Certificats de vaccinations obligatoires ou certificat de contre-indication

 Si hébergement dans les familles : accord exprès du ou des responsables légaux sur les conditions d’accueil

Documents à transmettre Via l’application SortieSco :

 Projet pédagogique

 Emploi du temps détaillé par demi-journée (ATTENTION : utiliser exclusivement le modèle disponible sur le site de la DSDEN)

 Autorisation de l’employeur pour les AESH de droit PUBLIC (signée par l’employeur et l’AESH).

 Schéma de conduite pour les trajets aller/retour (du transporteur) conforme à l’emploi du temps

 Diplôme de l’assistant sanitaire (AFPS, BNS, BNPS, PSC1) ou SST si recyclage à jour (cf. timbre sur la carte) ou diplôme d’infirmier

 Dérogation du lieu de départ et/ou d’arrivée (si lieu de rassemblement différent de celui de l’école)

 Attestation de prise en charge des transports par la collectivité territoriale ou le centre d’accueil

 Liste des passagers avec n° de téléphone des parents (même si sortie vélo ou à pied)

 Attestations de réussite au test spécifique à la pratique des activités nautiques

 Si hébergement dans les familles : Attestation d’obtention de l'accord acquis de TOUS les parents sur le mode d’hébergement dans les familles

 Si sortie en bateau ou péniche : certificat de navigation, sauf lignes régulières

Document à transmettre à l’issue du séjour :

 Compte rendu de séjour à renvoyer aux CPD EPS 1er degré

RAPPEL : le dossier ne peut être modifié dans SortieSco lorsqu’il a été validé par le directeur.

En cas de modifications ultérieures veuillez utiliser :

* La fiche signalétique de modifications
* L’annexe 3bis si changements dans les trajets effectués pendant le séjour